

L'allongement du congé de paternité doit passer après le combat pour sortir de la crise

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.09.46

Paris, 11 septembre 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

L'U2P salue la réactivité et l'anticipation avec lesquelles le gouvernement et les représentants des entreprises agissent pour limiter la crise économique et préparer la relance. En revanche, **la précipitation avec laquelle le gouvernement veut traiter la question du congé de paternité est déconcertante.**

A peine remis le Rapport sur les 1000 premiers jours de l'enfant que le gouvernement interroge déjà les partenaires sociaux sur une réforme tendant à allonger, a priori même à doubler, la durée du congé de paternité et du congé de naissance. **Si l'U2P ne conteste pas d'emblée la pertinence de ces réformes au regard du développement de l'enfant et de l'égalité entre les femmes et les hommes, elle émet une réserve d'opportunité et une réserve de fond :**

- Quand des dizaines de milliers d'entreprises se demandent si elles seront encore en activité dans un an, la priorité doit être mise à l'élaboration de mesures de sauvetage et de relance et non pas à l'ajout en urgence de nouveaux acquis sociaux.
- Dans une entreprise de trois salariés, ce qui est la moyenne dans les 3 millions d'entreprises de proximité, l'absence d'un salarié est d'autant plus préjudiciable qu'elle représente un tiers des effectifs de l'entreprise.

Dans ce contexte l'U2P souhaite que la réforme soit reportée de plusieurs mois et qu'un vrai temps soit laissé pour une concertation globale et approfondie.

Laurent Munerot, Président de l'U2P ajoute : « *Les entreprises qui prennent en compte les contraintes familiales sont souvent celles où les salariés sont les plus investis. C'est la raison pour laquelle les chefs d'entreprise de proximité tiennent naturellement compte de la vie privée de leurs salariés dans l'organisation du travail. Ce serait vraiment contreproductif d'abandonner cette adaptabilité au profit d'une réglementation rigide et inappropriée aux TPE-PME.* »